Arrêté du maire n° PM2025-162

Portant autorisation d'occupation du domaine public

Défilé des enfants – Ecole Pierre Le Lec

Centre-ville - 29770 Audierne

Le maire de la commune d'Audierne,

Vu la loi n° 82213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu les articles L2212-1 L 2213-1 L2213-2 et L 2215-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles R 411-8 R 411-25 R 412-30 R 413-1 et R 417-0 du code de la route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
Vu la demande de l'APE Pierre Le Lec, représentée par Madame Caroline QUÉRÉ, d'organiser un défilé des enfants en centre-ville d'Audierne, le samedi 21 juin 2025,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation des piétons et autres usagers à l'occasion de cette animation, conformément au plan Vigipirate Sécurité renforcée risque attentat,

Arrête

Article 1er : L'APE Pierre Le Lec est autorisée à organiser un défilé des élèves de l'école, en centre-ville d'Audierne, le samedi 21 juin 2025, de 18H00 à 18H30.

Article 2 : Le départ du défilé se tiendra à l'école Pierre Le Lec, empruntera l'esplanade du quai Anatole France vers la place de la Liberté, retour quai Anatole France, puis la rue Lamartine, arrivée place du général De Gaulle. Le défilé sera composé de cent vingt personnes environ et seront encadrés par les parents d'élèves, des enseignants et la gendarmerie.

Article 3 : Madame la directrice générale des services et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Audierne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sur site.

Audierne, le 3 juin 2025

Le maire,
Gurvan KERLOC'H
Pour le maire,
L'adjoint délégué,
Eric BOSSER

Destinataires :
Association « APE Ecole Pierre Lec »
Ecole Pierre Le Lec
SDIS 29 – SMUR – Gendarmerie
M. Gurvan KERLOC'H, maire d'Audierne
M. Georges CASTEL, 1er adjoint au maire
M. Éric BOSSER, maire délégué d'Esquibien
Mme Armelle BRARD, adjointe au maire chargée des écoles
M. Didier LOAS, adjoint au maire chargé de la vie associative
M. Michel COLLOREC, adjoint au maire chargé des travaux
M. Fabrice BUREL, responsable des ST Ville d'Audierne
M. Boris MOIGNE, responsable du CT Ville d'Audierne
M. Christian JULOU, ASVP
Services Voirie et Espaces Verts Ville d'Audierne
Archives mairie et mairie annexe